

à l'assemblée de Constance l'archidiacre de Lyon, cardinal Amédée de Saluces : le moment venu de procéder à l'élection d'un nouveau pape, douze voix se réunirent sur son nom.

Le concile siégeait depuis un an, lorsque l'archevêque de Lyon, Philippe de Thurey mourut dans sa ville archiépiscopale, le 28 novembre 1415 « à la première heure de la nuit ». Le lendemain, le Chapitre ordonnait de citer immédiatement les chanoines pour procéder à l'élection de son successeur. Le secrétaire, à qui en incombait le soin, rendant compte de sa mission, indiqua que, le custode étant absent, il avait remis la citation à son procureur Jean, qui administrait sa maison « qui regit hospicium et familiam ipsius ». Le même jour, 29 novembre 1415, le doyen Amédée de Talaru était élu archevêque ; mais il siégeait précisément à Constance ; il y demeura jusqu'au 13 janvier 1417, où il revint à Lyon, et ce fut seulement le 29 de ce même mois qu'on procéda à l'élection d'un nouveau doyen. Le bâtonnier, qui, sur les ordres du Chapitre, avait dû assigner les chanoines pour cette nomination rapporta « s'être transporté au domicile de vénérable seigneur monsieur L. Allemand, custode, et y avoir trouvé Jean de Prose, son procureur, à qui il avait remis la citation ». Le doyenné fut donné à Geoffroy de Montchenu.

Quoique n'ayant pris part ni à l'une, ni à l'autre de ces nominations, Allemand en fut fort heureux. Un mois après cette dernière, le 18 février 1417, son frère, Pierre Allemand, chevalier, se présentait au Chapitre et remettait aux seigneurs capitulants une missive à eux adressée par le custode : celui-ci y faisait connaître les actions de grâce qu'il avait rendues au Très-Haut pour l'élection d'A. de Talaru à l'archevêché, et celle de G. de Montchenu au doyenné. Pierre